

COMMUNE DE HUSSEREN-WESSERLING

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2016

Sous la présidence de Monsieur Raymond AST, 1^{er} Adjoint

<u>Nombre de conseillers élus :</u>	15
<u>Nombre de conseillers en fonction :</u>	13
<u>Nombre de conseillers présents :</u>	10

- Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT	Maire	absente excusée, proc. à R. AST
- M. Raymond AST	1 ^{er} Adjoint	
- M. Claude LENDARO	2 ^e Adjoint	
- M. Gérard STERKLEN	3 ^e Adjoint	
- Mme Isabelle HOFSTETTER	Conseillère Municipale	
- Mme Clélia RODRIGUES	Conseillère Municipale	
- M. Hervé BINDLER	Conseiller Municipal	
- M. Jean HERRGOTT	Conseiller Municipal	
- M. Claude BURGUNDER	Conseiller Municipal	absent excusé, proc. à G. STERKLEN
- Mme Michèle FISCHER	Conseillère Municipale	
- Mme Isabelle MIERAL	Conseillère Municipale	
- M. Christophe PEDUZZI	Conseiller Municipal	
- M. Thierry CORDIER	Conseiller Municipal	absent excusé, proc. à M. FISCHER

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2016
3. Désignation des délégués de la CLECT à la Communauté de Communes de Saint-Amarin
4. Subventions aux sociétés locales et organismes divers – exercice 2016
5. Demande de subvention parlementaire pour travaux d'accessibilité
6. Recensement de la population en 2017
7. Conventions de servitude relatives à l'enfouissement du réseau Haute Tension avec ERDF
8. Redevance GRDF pour occupation provisoire du domaine public
9. Arpentage du chemin d'accès à la Maison Communale
10. Chasse : lot intercommunal n° 2 du Brand
11. Communauté de Communes : rapport d'activités 2015
12. Divers
 - A. Regroupement Pédagogique Intercommunale (R.P.I.)
 - B. Interventions diverses

Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT, Maire, étant hospitalisée, la séance est placée sous la présidence de M. Raymond AST, 1^{er} Adjoint.

M. Raymond AST souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h.

POINT N° 1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Jean HERRGOTT comme secrétaire de séance.

POINT N° 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2016

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par M. Raymond AST et adopté à l'unanimité.

POINT N° 3 – Désignation des délégués de la CLECT à la Communauté de Communes de Saint-Amarin

La Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin a demandé à la Commune de désigner deux membres pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Suite à la démission de M. Abderrezak OU-SAÏDENE, délégué de la CLECT par délibération du 22 août 2014, point n° 13, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **désigne** Mme Michèle FISCHER déléguée de la CLECT en remplacement de M. Abderrezak OU- SAÏDENE.

POINT N° 4 – Subventions aux sociétés locales et organismes divers – exercice 2016

Par délibération du 21 mars 2016, point n° 17, le Conseil Municipal avait demandé à la Commission Communication de fixer les critères de dotation aux associations.

Lors de la Commission Communale Réunie du 27 mai 2016, il a été proposé de reconduire les subventions aux associations de la Commune, aux associations caritatives et à la Prévention Routière pour un montant identique à 2015.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité,

- **fixe** comme suit les subventions aux sociétés locales et organismes divers pour 2016 :

Amicale des Sapeurs-Pompiers	570,00 €
Chorale Ste-Cécile	390,00 €
Ski-Club Wesserling	390,00 €
Amicale de Pêche	460,00 €
U.N.C. section de Husseren-Wesserling et environs	290,00 €
Amicale des donateurs de sang Ranspach / Husseren-Wg / Mitzach	150,00 €
Association "Vollgaz Team"	300,00 €
Association Sportive et Culturelle de l'Ecole Mixte	79,30 €
Banque alimentaire du Haut-Rhin	150,00 €
Restos du Cœur Saint-Amarin	150,00 €
Conférence St-Vincent de Paul – Saint-Amarin	150,00 €
Prévention Routière	40,00 €
Groupement d'Actions Sociales du Haut-Rhin	560,00 €

Total **3 679,30 €**

POINT N° 5 – Demande de subvention parlementaire pour travaux d'accessibilité

Le Conseil Municipal, par délibération du 11 septembre 2015, point n° 4, a adopté le projet d'agenda d'accessibilité (Ad'ap).

La Mairie, la Maison Communale et la Salle Polyvalente sont les trois bâtiments communaux choisis en priorité pour répondre aux normes d'accessibilité.

Les travaux consistent en la création d'une rampe d'accessibilité à la Mairie et de trois places de stationnement adaptées aux personnes à mobilité réduite, l'une à la Mairie, l'autre à la Maison Communale et la dernière à la Salle Polyvalente.

Les travaux sont estimés à 10 045,48 € H.T.

Considérant la possibilité de présenter un dossier de subvention auprès de M. Jean-Marie BOCKEL, Sénateur, au titre de la réserve parlementaire,

M. Raymond AST, Adjoint au Maire, propose d'adopter le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	10 167,48 €
Recettes	
Réserve parlementaire	5 000,00 €
Total à notre charge	5 167,48 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M. Raymond AST, Adjoint au Maire, par 11 voix pour et 2 abstentions,

- **adopte** le plan de financement,
- **autorise** M. Raymond AST à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire.

POINT N° 6 – Recensement de la population en 2017

Les Communes de moins de 10 000 habitants font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes, un par année civile. Husseren-Wesserling fait partie du groupe de communes recensées en 2012.

Aussi, le recensement des habitants de notre Commune se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017.

Pour la réalisation de ce recensement, un coordonnateur communal doit être nommé. Il sera responsable de l'organisation, de l'encadrement et du suivi des agents recenseurs.

M. Raymond AST propose de nommer Mme Catherine CHRISTMANN coordonnatrice principale et Mme Patricia EHLINGER coordinatrice suppléante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **donne** son accord pour ces nominations.

POINT N° 7 – Conventions de servitude relatives à l'enfouissement du réseau Haute Tension avec ERDF

Lors de la Commission Communale Réunie du 27 mai 2016, M. Claude LENDARO, Adjoint chargé de l'Urbanisme, a exposé le projet d'enfouissement du réseau Haute Tension sur notre Commune.

Le bureau d'études TOPO Etudes est chargé par ERDF de ce projet.

Un poste de transformation électrique doit être posé dans la rue des Mésanges sur la parcelle cadastrée section AN n° 28.

Une convention de servitude est proposée pour la mise à disposition d'un terrain pour poste de transformation. En contrepartie des droits qui lui sont concédés, ERDF versera une indemnité unique et forfaitaire de 20 €.

Trois câbles Haute Tension ainsi que deux câbles Basse Tension doivent être posés en souterrain dans la rue des Cerfs, la rue des Mésanges, la rue des Ecureuils et la Grand'rue sur les parcelles communales cadastrées section AN n° 28 et 42, section AE n° 34, section AM n° 84 et 1 et section AC n° 47.

Une convention de servitude est proposée pour le passage de canalisations électriques souterraines. En compensation des préjudices de toute nature, ERDF versera une indemnité unique et forfaitaire de 20 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir écouté les explications de M. Claude LENDARO, Adjoint chargé de l'Urbanisme,

- **approuve** les termes des conventions de servitude avec ERDF,
- **autorise** M. Claude LENDARO à signer les deux conventions et tous les documents se rapportant au dossier.

POINT N° 8 – Redevance GRDF pour occupation provisoire du domaine public

M. Raymond AST expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 mars 2015.

Il donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public.

M. Raymond AST propose au Conseil Municipal :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 € par mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus,
- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre N -1.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **adopte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

POINT N° 9 – Arpentage du chemin d'accès à la Maison Communale

Lors de la Commission Communale Réunie du 27 mai 2016, M. Raymond AST a proposé de créer un chemin rural pour desservir l'accès à la Maison Communale.

Il convient donc de faire réaliser le bornage et l'inscription au cadastre de ce chemin rural qui aura une largeur de 5 mètres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir écouté les explications de M. Claude LENDARO, Adjoint chargé de l'urbanisme,

- **charge** M. Claude LENDARO de faire arpenter ce chemin.

POINT N° 10 – Chasse : lot intercommunal n° 2 du Brand

Monsieur Jean-Jacques EHRHARD, adjudicataire du lot intercommunal n° 2 « Brand », sollicite la nomination d'un garde-chasse supplémentaire en la personne de M. Jérémy MARCK domicilié à Kruth, 100 Grand'rue. Il doit simultanément solliciter l'avis du Conseil Municipal, de la Fédération Départementale des Chasseurs ainsi que l'agrément auprès du Préfet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au vu des pièces réglementaires fournies et de l'avis favorable de la Fédération des Chasseurs, à l'unanimité,

- **émet un avis favorable** à la nomination de M. Jérémy MARCK en tant que garde-chasse supplémentaire.

POINT N° 11 – Communauté de Communes : rapport d'activités 2015

Conformément à l'article 40 de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Raymond AST, 1^{er} Adjoint, présente et commente le rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes, ventilé par grands domaines et compétences au travers de sept commissions, à savoir : Services à la population, Paysages Aménagement du Territoire et Forêt, Eau et assainissement, Gestion des déchets et Eco-citoyenneté, Equipements de sports et de loisirs, Economie et Tourisme.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les explications de M. Raymond AST, à l'unanimité,

- **en prend acte** après en avoir pris connaissance dans le détail.

Le rapport détaillé est à la disposition des Conseillers au secrétariat de la mairie.

POINT N° 12 – DIVERS

A. Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.)

M. Raymond AST rappelle que le projet du R.P.I. existe depuis 2011 et qu'il a été repris par Mme le Maire courant 2015.

Une réunion s'est tenue à la Mairie de Mitzach le 9 juin 2016 avec les Maires et les Adjoints des Communes de Husseren-Wesserling, Mitzach et Ranspach et Mme RAUSCHER, Inspectrice de l'Education Nationale. La visite des deux écoles de Mitzach a été effectuée à l'issue de cette réunion.

La visite des écoles de Ranspach et de Husseren-Wesserling est prévue le 27 juin 2016.

Un planning prévisionnel de création du R.P.I. est remis à chaque Conseiller Municipal et commenté par M. Raymond AST.

B. Interventions diverses

Mme Clélia RODRIGUES fait part d'une remarque de M. Jean-Marc EVEILLE qui signale que la voie sans issue desservant sa propriété n'est pas désherbée. M. Raymond AST en fera part aux agents techniques.

M. Christophe PEDUZZI demande des nouvelles de la subvention parlementaire accordée par M. Michel SORDI, Député. Le projet d'aménagement du chemin d'accès à la Maison Communale a été reporté en 2017.

Il convient d'abord de faire arpenter ce chemin afin de pouvoir déposer une demande de subvention au titre de la DETR pour 2017.

Aucun Conseiller n'ayant plus de question à poser, la séance est levée à 21 h 15.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2016**

NOM - Prénom	Qualité	Signature	Procuration
STOLTZ- NAWROT	Jeanne	Maire	
AST	Raymond	1 ^{er} Adjoint	
LENDARO	Claude	2 ^e Adjoint	
STERKLEN	Gérard	3 ^e Adjoint	
HOFSTETTER	Isabelle	Conseillère Municipale	
RODRIGUES	Clélia	Conseillère Municipale	
BINDLER	Hervé	Conseiller Municipal	
HERRGOTT	Jean	Conseiller Municipal	
BURGUNDER	Claude	Conseiller Municipal	
FISCHER	Michèle	Conseillère Municipale	
MIERAL	Isabelle	Conseillère Municipale	
PEDUZZI	Christophe	Conseiller Municipal	
CORDIER	Thierry	Conseiller Municipal	